TREIZIÈME RECUEIL

DE

PIÈCES TROUVÉES

CHEZ M. DELAPORTE,

INTENDANT DE LA LISTE CIVILE,

Déposées en originaux au Comité général de Surveillance de l'Assemblée Nationale. (1)

Lettre.

Pardon, mon cher ami, si vous n'avez rien de moi que quelques lignes, et de nouveaux remerciemens pour vous et Madame Mari, des marques d'intérêt et d'amitié que vous avez données à mes deux fils. Dieu veuille que nous puissions être en état d'en témoigner notre reconnoissance !

Je ne sais rien de si alarmant que la position de Paris avec ses Jacobins, son maire Jacobin, ses députés Jacobins, et les Jacobins de la légion de Jourdan, qui y arrivent avec l'uniforme de sans-culottes. Que le roi se hâte de se donner une garde à lui ; je crache sur les gardes de la porte ; quand quelques-uns d'eux auroient bien fait, ces lâches petits bourgillons de Ver-

---

(1) Ces pieces prouvent que cet intendant de la liste civile n'avoit d'affection que pour ceux qui paroissoient être dans le parti de la cour.

sailles ne pouvoient ignorer les trahisons méditées par la commune. Il faut casser tout cela, et le remplacer par des gens non mariés qui n'entourent pas le roi de truandaille. Quoique je forme des plans pour la sûreté de mon maître, je suis, dans le vrai, tranquille pour sa vie. Dieu veille pour lui, nous en sommes sûrs ; et disons avec confiance le verset de l'*Exaudiat*, dont voici le sens : *A présent nous avons connoissance que Dieu a sauvé son Christ.* Du reste, l'enthousiasme du voluble peuple de Paris ne nous enthousiasmeroit pas. Faites donc presser pour la liquidation des chargés : je la crois importante au bien-être, pour la suite et la sûreté actuelle de notre maître.

Il faut que vous n'ayez pas lu mon commentaire sur le grimoire, ou mon galimathias double, puisque vous ne m'en parlez pas. Il contient des choses de toute vérité, et des notes faites pour mettre sur la voie de la découverte de l'infâme association existante en Europe contre les pouvoirs divins et humains.

Il faut que vous vous arrangiez des idées dans la tête, pour le tems où vous serez attaché au ministre de Paris, afin de les développer à la premiere occasion.

Je vous embrasse de tout mon cœur.

29 Novembre.

Il vint hier huit Sans-culottes dans Pierry ; ils passerent en jurant devant ma maison, dont la porte étoit ouverte; entrerent dans la porte cochere à côté ; de-là poursuivirent, se faisant donner de l'argent pour poursuivre leur route, et à boire, avec les propos que vous pouvez deviner. Quelques-uns avoient des armes, et deux en uniforme.

Certifié conforme à l'original. *Signé*, Vardon, J. M. Musset, Bordas, Ingrand, J. S. Rovere.

Autre Lettre.

A la Reine.

Madame,

Voué plus encore par inclination que par devoir à la défense des jours précieux de vôtre majesté, de ceux du roi, et de toute son auguste famille, il est possible que je trouve une mort

WING/ROSENTHAL 2001090500

glorieuse dans une fonction si noble et si chere à mon cœur. Loin de la craindre, peut-être la desirerois-je, vu la situation cruelle dans laquelle se trouvent et mon roi et ma patrie, si un être qui m'est infiniment cher, si ma femme, par ma mort, ne se trouvoit pas entièrement destituée de tout moyen de subsistance. Etrangere et sans parens en France, il ne lui reste plus en Hollande sa patrie, que des parens assez éloignés pour qu'ils ne s'inquiétassent gueres de son existence, malgré le rang et la fortune dont la plupart d'entr'eux jouissent. L'idée déchirante de la misere à laquelle elle se verroit réduite, elle qui a tout sacrifié pour moi, vient souvent empoisonner le sentiment délicieux que tout Français éprouve en se vouant à la mort pour la cause que je soutiens. Votre majesté peut seule me tirer de cette perplexité, en lui accordant une pension qui la mette dans le cas de pouvoir se passer de moi. La guerre, une banqueroute, la révolution ont enlevé à ma famille et à moi toutes les ressources que nous pouvions avoir, et ne nous ont laissé qu'un cœur pour vous chérir, et que des bras pour vous servir.

Daignez agréer, Madame, l'hommage que je vous fais de l'un et des autres, et être persuadée du dévouement le plus entier, et du respect le plus profond avec lesquels je suis,

Madame,

De votre Majesté,

Le très-humble, très-obéissant,
et fidèle serviteur,

D'ESTIMANVILLE,

Capitaine dans la vingt-neuvieme division
de la gendarmerie nationale.

Paris, ce 11 Juillet 1792.

Certifié conforme à l'original. *Signé.* Bordas, Vardon, J. M. Musset, Ingrand, Michaud, J. S. Rovere.

Mémoire adressé au roi par le sieur Tupin.

AU ROI.

SIRE,

J'étois le 20 juin dernier au poste de l'honneur, c'est-à-dire auprès de votre personne sacrée. J'ai eu le bonheur de prouver à votre majesté, que ma vie lui étoit entièrement dévouée, et en cela je n'ai suivi que les principes d'un bon François. Vous avez daigné, Sire, charger votre ministre de la guerre de me demander quel étoit l'emploi que je desirois. Chargé de famille et sans fortune, je n'ai pu accepter une compagnie dans un régiment de ligne destiné pour les frontières. J'ai donc l'honneur de réclamer auprès de votre Majesté un emploi qui me mette à portée d'être attaché à votre personne, ma position ne me permettant pas d'abandonner ma famille qui n'a que moi pour lui procurer les secours nécessaires à la vie. Veuillez donc bien, Sire, écouter favorablement la prière d'un citoyen zélé pour la tranquillité des jours précieux de votre majesté, et qui ose prendre la respectueuse liberté de se dire,

De votre Majesté,

Sire,

Le plus humble et le plus fidèle citoyen, *Signé*, TUPIN,

Grenadier volontaire du bataillon des Capucins du Marais, demeurant à l'hôtel de Soubise.

Certifié conforme à l'original. *Signé*, Vardon, J. M. Musset, Bordas, Ingrand, Michaud, J. S. Rovere.

Copie de la lettre de M. Tupin à M. Delaporte.

Paris, ce 26 juillet 1792.

MONSIEUR,

Pénétré de la plus respectueuse reconnoissance de la bonté que vous avez eu de me dire hier, que pour la fin de cette semaine vous décideriez sur mon sort; permettez-moi, monsieur, d'avoir l'honneur de vous réitérer mes plus sinceres remerciemens sur l'empressement que je vois que vous mettez à m'être favorable; je n'oublierai jamais, ainsi que ma famille, cet acte de bienfaisance de votre part; et j'ose vous assurer, monsieur, que mon zele, ma probité et mon exactitude à remplir les fonctions de la place que vous daignerez me confier, vous répondront que j'étois digne de mériter vos bontés; et j'en attends les prompts effets pour vous mettre à portée de connoître que dans tous les emplois que j'ai exercés, j'ai toujours su par ma conduite, et par le peu d'éducation que j'ai reçu, me conserver l'estime de mes bienfaiteurs. Veuillez bien, monsieur, me permettre de vous regarder aujourd'hui pour le mien, dans l'espérance où je suis que vous voudrez bien m'accorder cette grace.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Signé, TUPIN.

Monsieur Delaporte, ministre du roi.

Certifié conforme à l'original. Vardon, J.M. Musset, Bordas, Ingrand, Michaud, J. S. Rovere.

Note écrite de la main de M. Laporte:

Je le prie de m'en parler; c'est un des quatre grenadiers qui resterent auprès du roi le 20 juin.

Autre note de la main du sieur Laporte

M. Tupin, grenadier qui se trouva le 20 juin auprè du ro·, sollicite obtient une place de 1500 liv. dans les bureaux du [illegible]ment.

Copie de la lettre de M. Tupin à M. Delaporte.

Paris, le 23 juillet 1792.

Monsieur, en ma qualité de citoyen zélé à concourir à la sûreté et à la tranquillité des jours précieux du roi et de la famille royale, permettez que j'aye l'honneur de vous prier, monsieur, de vouloir bien mettre sous les yeux de sa majesté le mémoire, ainsi que le certificat qui y est joint, que j'ai l'honneur de vous adresser. Je suis le premier grenadier qui s'est présenté à sa majesté la journée du 20 juin, et qui ne l'a quittée qu'après qu'elle a été conduite dans son appartement : ce titre, ainsi que la confiance que j'ai en vos bontés, me font espérer, monsieur, qu'étant le dépositaire des places attachées à sa majesté, vous daignerez m'en accorder une qui, en me mettant à portée de faire subsister aisément ma famille, qui a souffert depuis les circonstances, me donne, en outre, la facilité d'être à même de prouver à sa majesté mon entier dévouement envers sa personne sacrée.

Je suis avec respect, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur. *Signé*, Tupin, demeurant à l'hôtel de Soubise.

Note écrite de la main de M. Delaporte. Il a un emploi de 1,500 liv., dans les bureaux du département ; marié, femme et quatre enfans.

Certifié conforme à l'original. J. S. Rovere, Ingrand, Vardon, J. M. Musset, Bordas, Michaud.

A LA REINE.

Ce 30 avril 1792.

Madame,

Guillaume Frédéric Stutz, originaire du canton de Lucerne, en Suisse, né d'une famille honnête, possédant une éducation

soignée, fut, en 1782, reçu maître de classe et de pension de Paris. Diverses infortunes qui avoient précédé et suivi cet établissement, l'ont forcé de l'abandonner. La mort d'un père, d'une mere et de puissantes protections furent les causes premières de ses malheurs. La révolution y mit le comble en retranchant de ses revenus actuels une somme de 2400 livres par an, et en lui enlevant ce qui lui étoit resté d'appuis, tels que MM. de Juigné, ci-devant archevêque de Paris; de Villeroy, etc. Alors il n'eut d'autre ressource que d'employer ses faibles talens. Son goût pour la littérature, sa juste prévoyance dans les differentes circonstances qui ont agité le royaume, et particuliérement la capitale, joint au dévouement qu'il a montré dans ses écrits pour l'ordre et le soutien de la monarchie, lui ont acquis l'estime des vrais Français et la confiance de M. Delessart, ci-devant ministre des affaires étrangères, qui étoit en pouvoir de lui faire oublier ses infortunes, mais que ses ennemis ont mis pour l'instant dans cette impuissance.

Dans un des momens d'effervescence populaire causée par de fausses suggestions contre les autorités légitimes, et dirigée singulièrement vers votre majesté, l'exposant eut le bonheur de détromper une partie du peuple égaré; cette action lui mérita le suffrage des honnêtes gens, et une gratification que M. Delessart lui donna de la part de votre majesté, pour l'indemniser des frais que son travail lui avoit occasionnés.

Les circonstances actuelles nécessitent plus encore que par le passé la continuation des travaux de ce genre, et l'exposant, desirant répondre aux libelles diffamatoires dont l'impression dangereuse sur de certains esprits, ne peut que produire des suites très-funestes, mais ses facultés n'égalant point son zèle, il desireroit une avance pour exécuter ses louables intentions.

Ses principes connus pour la conservation et la prospérité du trône lui sont un sûr garant, suffisant de ses desirs, et lui en font espérer le succès.

Il supplie alors sa majesté de daigner jeter un regard favorable sur sa demande, et d'en renvoyer la réponse, *non aux ministres actuels*, mais à telle personne qu'elle voudra bien avoir la bonté de lui faire indiquer (1).

---

(1) Particulièrement à madame la comtesse d'Ossun, si faire se peut.

Les sentimens de reconnoissance du sieur Frédéric Stutz seront toujours égaux au respect et au sincère dévouement qu'il a pour votre majesté et l'auguste famille royale.

Signé, Frédéric STUTZ, auteur de plusieurs ouvrages littéraires, demeurant galerie de la rue de Ferronnerie, n°. 2, à Paris.

Certifié conforme à l'original. *Signé*, Bordas, Vardon, J. M. Musset, Ingrand, J. S. Rovere, Michaud.

Ce 26 décembre 1791.

Remettre à M. Delaporte de la part de S. A. S. madame la princesse de Lamballe le mémoire ci-joint du sieur Atoine de Bault.

Madame la princesse de Lamballe confie le succès de ce mémoire à la sagesse et à la prudence de M. Laporte.

Certifié conforme à l'original. *Signé*, Ingrand, Vardon, Musset, Bordas, J. S. Rovere, Michaud.

A LA REINE.

Votre majesté a été, dans tous les temps, le refuge des infortunés; elle daignera sans doute venir au secours d'un de ses sujets les plus fidèles, et qui est dévoué jusqu'à la mort.

Dieudoné-Henri-François de-Salle-Antoine de Bault, gentilhomme lorrain, né à Blamont en Lorraine, garde-du-corps du roi, compagnie de Noailles, où il a été reçu en avril 1781; de service à Versailles dans la nuit exécrable du 5 et 6 octobre 1789, est arrivé à Paris dans le courant de janvier dernier, entraîné par son amour pour son roi et pour votre majesté; il

s'y étoit réuni avec un grand nombre de ses camarades pour y attendre, avec eux, le moyen que les circonstances lui offriroient pour sacrifier, s'il le falloit, jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la défense du roi, de votre majesté et de son auguste famille.

Il se disposoit à partir, comme l'ont fait plusieurs de ses camarades, mais il en a été empêché jusqu'aujourd'hui, par une maladie cruelle dont il vient de se tirer, et qui l'a retenu à Paris, *rue d'Orléans Saint-Honoré*, *hôtel de la Providence*, où il est logé ; cette maladie lui a coûté plus de 600 livres, et il redoit encore environ la somme de 360 livres à son auberge, où il éprouve journellement les traitemens les plus désagréables : il est cependant forcé d'en sortir et près d'entreprendre une route assez longue, et même indispensable ; mais il est absolument sans ressources, et si votre majesté daignoit venir à son secours, elle ne pourroit obliger un sujet qui lui fût plus dévoué, et il regardera toute sa vie le sacrifice de ses jours comme un dévouement trop foible pour le service de votre majesté. *Signé*, de Bault.

Certifié conforme à l'original. *Signé*, Ingrand, Vardon, J. M. Musset, Bordas, Michaud, J. S. Rovere.

Autre Letire.

Le sieur Joly, qui a tenu la meilleure conduite à la journée du 20, et qui a été remarqué par sa majesté, vient d'être nommé sous-lieutenant dans le quatre-vingtieme régiment d'infanterie qui est à Bayonne.

Il n'a aucune ressource, tant pour s'habiller, faire son équipage, que pour faire sa route.

Le seul moyen qui restoit au ministre de la guerre, pour venir au secours du sieur Joly, étoit de lui faire une avance, sur son traitement à venir, de 3 ou 400 livres, mais les commissaires de la trésorerie nationale se refusent constamment au paiement de ces sortes d'avances.

Il se trouveroit donc dans le cas de perdre son état si sa ma-

jesté n'avoit la bonté de lui accorder une gratification de 3 ou 400 livres sur sa cassette.

Certifié conforme à l'original. *Signé*, Bordas, Vardon, J. M. Musset, Ingrand, Michaud, J. S. Rovere.

Rapport de M. Laporte au conseil du roi.

PENSIONS.

Le sieur Joly, canonnier, auquel votre majesté a bien voulu donner une marque de bonté en lui accordant une sous-lieutenance dans le quatre-vingtième régiment d'infanterie, pour témoignage de satisfaction de la conduite qu'il a tenue dans la malheureuse affaire du 20 juin, expose que son état de danseur étant incompatible avec le métier des armes, ayant une sœur qu'il soutient, et étant sans fortune, il supplie votre majesté de convertir la grâce qu'elle a eu la bonté de lui accorder, en une pension. Par ce moyen il sera toujours à portée de concourir à la conservation des jours de votre majesté et de la famille royale. Je supplie votre majesté de lui accorder une pension de 400 liv.

Votre majesté a paru desirer également de récompenser les sieurs Robert et Turpin, grenadiers, qui ont donné des preuves de dévouement à votre majesté dans la journée du 20. Je prie votre majesté de m'autoriser à donner au premier la place de concierge de l'hôtel de la Venerie, à Fontainebleau, aux appointemens de 1000 liv.

A l'égard du sieur Turpin, comme il a une très-belle écriture, il seroit possible de lui procurer une place de commis au bureau des écuries, aux appointemens de 2,000 liv.; celui qui occupe cette place donnant lieu à des plaintes continuelles sur son peu d'exactitude et sur sa mauvaise conduite.

Certifié conforme à l'original. *Signé*, Vardon, J. M. Musset, Bordas, Ingrand, Michaud, J. S. Rovere.

MEMOIRE.

Le sieur Desessarts est entré en 1752 dans l'administration des haras, avec monsieur le marquis Devoyer. En 1758 il fut pourvu de la place de premier commis desdits haras, vacante par la mort du sieur Desprez. Depuis cette époque il a été chargé seul du détail des haras de tout le royaume, jusqu'en 1783, où cette administration se trouvant partagée en deux départemens, M. le marquis de Polignac, l'un des administrateurs, voulut avoir un bureau séparé. Le sieur Desessarts demeura attaché au département de M. le grand écuyer : et quoique son grand âge et ses longs services le missent alors dans le cas d'obtenir aisément une retraite, il a toujours préféré à une vie oisive le travail et les fatigues d'une place assez pénible, qui l'obligeoit à des voyages fréquens et dispendieux.

Avant d'entrer dans les haras, le sieur Desessarts avoit servi dix années dans le régiment de Berry, et a fait depuis toute la dernière guerre.

Le traitement dont le sieur Desessarts jouissoit à sa mort, consistoit, 1°. en 10,000 liv. d'appointemens sur le trésor royal, attachés à sa place de premier commis depuis le ministère de M. de Choiseul ; 2°. en une pension de 4,200 liv., dont 3,000 liv. à titre d'acquit-patent, et 1200 liv. en considération de ses services dans le militaire ; 3°. la jouissance d'une petite maison où il logeoit avec les bureaux des haras.

Le sieur Desessarts n'ayant jàmais eu d'autre fortune que les bienfaits du roi, ne laisse à sa veuve que la jouissance de la bonne réputation et de l'estime générale qu'il s'étoit acquis par sa probité.

Sa majesté est suppliée de vouloir bien accorder à cette veuve la pension que les longs services de son mari lui ont méritée, et à laquelle son peu de fortune lui donne les droits les plus légitimes et les plus étendus.

Je prends le plus vif intérêt à madame Desessarts ; la manière distinguée avec laquelle feu son mari a servi est un titre pour mériter les bontés du roi, et je prie instamment M. le comte

de Saint-Priest de la traiter le plus favorablement possible.

Signé, Le prince de LAMBESC.

Certifié conforme à l'original. *Signé*, Vardon, J. M. Musset, Bordas, Ingrand, Michaud, J. S. Rovere.

SIRE,

Le sieur Jacques-Charles Joly, canonier du bataillon des Filles-Dieu, troisième légion de la garde nationale parisienne, qui a eu le bonheur d'être utile à votre majesté, dans la triste journée du 20 juin, la remercie très-humblement du grade de sous-lieutenant dans le quatre-vingtième régiment d'infanterie en garnison à Bayonne, dont votre majesté a bien voulu le favoriser.

Le sieur Joly est profondément pénétré des bontés de sa majesté; le desir, le besoin même de son cœur, de ne jamais s'éloigner de la personne du roi, sont pour lui un devoir sacré; il préféreroit rester comme il est dans la garde nationale, et conserver ainsi le droit de pouvoir défendre les jours précieux du roi, de la famille royale, et en donner toujours l'exemple.

Il ose exposer aussi à sa majesté l'incompatibilité de l'état qu'il a embrassé (s'étant attaché au ballet de l'opéra) avec le grade dont le roi vient de l'honorer; il est sans fortune, et une foible pension de sa majesté est son seul vœu, puisqu'elle veut bien lui donner une preuve de satisfaction et de bonté.

Certifié conforme à l'original, *Signé* Bordas. Ingrand, Vardon, J. M. Musset, Michaud. J. S. Rovere.

A Treves, le 9 juin 1790.

M. le prince de Lambesc : M. de Saint-Etienne.

Le roi, monsieur, n'ayant pas jugé à propos de donner la retraite à la totalité des écuyers que j'avois proposés, il me paroît juste de conserver également au service M. de Saint-Etienne, qui le desire vivement, et qui est un de ceux plus en état de le faire, eu égard, à l'âge, à la santé et au zèle. Je vous serai infiniment obligé de vouloir bien arranger cette affaire selon les desirs de M. de Saint-Etienne, qui sont les miens. Vous connoissez le sincère et très-parfait attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Le prince de LAMBESC.

Certifié conforme à l'original. Bordas, Ingrand, Vardon, J. M. Musset, Michaud, J. S. Rovere.

Autre lettre.

A Trêves, ce 7 mars 1790.

M. le prince Lambese. R. le 23 mars 1792.

J'ai l'honneur, monsieur, de vous adresser un mémoire en faveur de la dame des Essarts, dont le mari, depuis trente-deux ans premier commis des haras, est mort le 27 du mois dernier. Je vous prie instamment de vouloir bien y donner quelque attention, et de proposer au roi de lui accorder la pension qu'il est d'usage de faire aux veuves des premiers commis. Cet état, comme vous le savez, ne mene point à la fortune, et je puis vous assurer que le sieur des Essarts ne laisse aucun bien ; mais

ses longs services, le zele et le désintéressement avec lequel il s'est toujours comporté, et notamment depuis 26 ans qu'il est sous mes ordres, rendent sa veuve digne de vos bontés et des bienfaits du roi. Je réclame pour elle votre justice, et je vous aurai une vraie obligation de tout ce que vous voudrez bien faire en sa faveur.

J'ai l'honneur d'être avec un très-parfait attachement,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,
Le prince DE LAMBESC.

Certifié conforme à l'original. Vardon, J. M. Musset, Bordas, Ingrand, J. S. Rovere, Michaud.

Lettre trouvée dans les papiers de M. la Chapelle, premier commis de la liste civile.

A Milan, le 29 novembre 1791.

SIRE,

L'Assemblée nationale m'a ravi, par la plus cruelle des injustices, ce que je possédois en France. En voyant l'oppression sous laquelle gémissoit votre majesté, ie n'ai pas dû me plaindre, quand j'avois encore une fortune. Les barbares amis des noirs viennent de l'anéantir, je n'ai pas même la consolation du doute, et ma ruine est complette. Sire, je ne puis penser que votre majesté y soit insensible; ma fidélité, le courage avec lequel j'ai protesté et écrit contre l'œuvre des factieux, méritent sans doute un autre sort; cinq années que j'ai passées près de votre majesté, à portée de juger sa sensibilité, me remplissent d'espoir. Je la réclame donc avec confiance, quand il ne me reste rien; je le dis sans honte, puisque c'est à l'honneur que je n'ai cessé de professer, que je dois attribuer mes pertes;

l'opprobre seul a pu garantir ou élever les fortunes dans cette inconcevable révolution.

Si je dois fixer les yeux de votre majesté sur mes nombreux enfans, sur l'avantage qu'a le nom que je porte, de descendre depuis six siècles de vos augustes pères, je dois dire sur-tout que je ne puis demander qu'à mon roi ou mourir, et que je n'attends pas seulement de sa bonté, mais de sa justice, un léger dédommagement de mes malheurs, *jusqu'au jour tant desiré où sa pleine puissance pourra les réparer tous.*

L'assemblée nationale a violé une propriété sacrée, en me privant de douze mille francs dont je jouissois pour l'échange que j'avois fait de l'isle de la Gonave avec votre majesté. Une concession étoit mon titre, et ce titre est celui sur lequel reposent toutes les propriétés des colons. L'assemblée m'a enlevé six mille francs de pension que j'avois comme menin de votre majesté, et quatre mille francs comme officier-général depuis vingt-deux ans.

Je supplie votre majesté de me faire inscrire sur la liste civile pour cet échange et ces pensions, et d'ordonner le paiement de trois années qui m'en sont dues.

J'ose, sire, ne pas craindre un refus : le descendant du pètit-fils de Louis VI ne peut pas réclamer en vain l'appui de l'auguste héritier de son trône; un sujet fidele, et malheureux par une suite d'événemens que la postérité refusera de croire, ne peut être abandonné par son roi.

Je suis avec un très-profond respect,

Sire,

De votre majesté,

Le très-humble, le très-obéissant et le très-dévoué sujet,

Le marquis DE CHOISEUL-BAUPRÉ.

Certifié conforme à l'original. Vardon, J. M. Musset, Bordas, Ingrand, J. S. Roveré, Michaud.

Autre Lettre.

Paris, 23 janvier 1792.

D'après le bon du roi concernant les indemnités dues à MM. les gardes du roi, Monsieur, en raison des pertes des 5 et 6 octobre 1789, la totalité de la somme de 177,710 liv.

Il y a en outre de ce premier arrêté, trois bons de sa majesté, pour pertes oubliées sur le premier état, qui montent à la somme de 2,038 liv. Il n'y a pas eu encore un sol de payé ni sur ces objets, ni sur le reste de solde dû au premier janvier 1792, pour les six premiers mois de 1791, ni sur les 48,000 liv. dûes pour les 40 chevaux d'officier. Quand on se présente chez M. de la Garde, il se plaint de n'avoir pas reçu l'ordonnance en conséquence. Je vous prie d'avoir la bonté de donner des ordres le plutôt possible ; nous sommes persécutés, et il semble que ce sont les chefs qui se refusent à l'exécution des ordres du roi.

Le capitaine des gardes-du-corps du roi,
Philippe de Noailles.

Certifié conforme à l'original. *Signé*, Bordas, Vardon, J. M. Musset, Ingrand, J. S. Rovere, Michaud.

Lettre adressée à M. Dabancour, par M. Duclosel de Lesclose.

Paris, ce 8 août 1792.

MONSIEUR,

Je n'ai pas cru pouvoir encore profiter de la permission que vous avez bien voulu me donner d'avoir l'honneur de vous écrire, que je n'aye été bien assuré du triomphe de M. de Lafayette, dont je n'ai jamais douté ; mais enfin, si le succès n'eût pas répondu à la justice et à mon attente, je n'aurois pas celui de vous demander à faire le sacrifice de mes derniers jours, pour concourir à la défense de ma patrie, que je crois très en danger : j'aurois été chercher un abri, si toutefois il en existe encore en France, pour pouvoir verser, dans le silence, des larmes de la douleur sur le malheureux sort d'un empire déja trop

trop souillé de crimes, et c'en eût été le complément; enfin, Monsieur, la honte en a été pour les agitateurs et les factieux, ce qui ne laisse pas que d'humilier leur morgue insolente, et il n'y a pas de ressorts et de machinations infernales, que ces scélérats audacieux n'aient fait jouer pour parvenir à consommer le forfait dont l'exécution eût présenté plus d'un obstacle, sans parler des suites désastreuses, qu'un jugement aussi inique auroit infailliblement occasionnées; je dirai plus, c'est qu'aux yeux des observateurs, il eût été tout-à-la-fois impolitique, immoral et dangereux; mais la passion sait-elle prévoir et raisonner? On a raison de dire que les extrémités se touchent: Messieurs d'outre-Rhin n'ont pas d'alliés plus fidèles que les Jacobins. Ah! Monsieur, est-il croyable qu'on ait confié les destinées d'un empire à des mains aussi impures qu'inhabiles. Un M. Albite a eu aussi l'impudeur de demander un décret d'accusation contre vous; et cela, parce que vous vous êtes mis en regle, en faisant part à l'assemblée des observations que M. d'Affry a fait au nom du corps helvétique. Rien de si simple que de réclamer l'exécution des capitulations. Je vous avouerai, Monsieur, que je n'ai pu être que vivement affecté de cette nouvelle iniquité, et que je n'ai rien négligé pour savoir le sentiment de la saine partie de l'assemblée; et comme j'ai l'honneur d'y connoître quelques gens de bien qui la composent, quand ce ne seroit que M. de Vaublanc, ce brave et respectable législateur, qui honore son caractère autant que les vils factieux le déshonorent, qui n'a pu s'empêcher de lever les épaules de pitié, sur une pareille dénonciation, de même que tous ceux de son bord. Ainsi, Monsieur, les malveillans ne seront pas plus heureux dans cette extravagante et coupable tentative que dans celle qu'ils ont eu la lâcheté de tenter contre M. de Lafayette. Ainsi, je pense qu'ayant la plus grande attention à ne pas sortir de la ligne constitutionnelle, et d'être constamment sur vos gardes, comme un général d'armée doit l'être, lorsqu'il est en face de l'ennemi, vous vous mettrez à l'abri de leurs morsures; et il me paroît d'ailleurs très-important pour le bien de la chose publique, que vous puissiez vous soutenir dans ce poste, quelque périlleux qu'il soit de sa nature, et qui le devient bien davantage dans les circonstances difficiles où l'empire se trouve. Je n'ai pu voir qu'avec intérêt et admiration le calme et la tranquillité d'ame et d'esprit, ainsi que le ton de modestie et cette attention suivie avec laquelle vous avez prêté l'oreille à toutes les représentations que les officiers et soldats ont eu

l'honneur de vous faire ; et je me suis empressé de faire part de ce que j'ai vu à quelques ames honnêtes qui existent dans cette assemblée, mais qui manquent trop souvent de courage et d'énergie. Je vous prie de croire, Monsieur, que je fais des vœux bien sincères pour qu'on vous laisse, dans le silence, opérer le bien, et vous avez pour y parvenir, tout ce qu'il faut ; mais certes, ce ne sera pas en tracassant et en contrariant sans cesse des ministres, et encore moins en les menaçant sans cesse d'un décret d'accusation, qu on les encouragera dans une carrière qui est devenue aussi dangereuse que pénible ; et c'est-à tel point qu'il me semble que la nation doit contracter une dette de reconnoissance envers ceux qui se chargent d'un tel ministère. Le parti qui vous est contraire est, à ce que ces messieurs m'ont dit, bien persuadé que vous avez toute la capacité que demande une telle place ; mais ils ne vous pardonnent pas d'être l'ami de Lefayette, et ils ne sont pas moins affligés de ce que les braves Suisses, dont la vertu est à toute épreuve, ne partent pas, leur projet étant d'écarter tout ce qui est fidèle au roi. J'entrevois depuis long-temps, leurs projets régicides ; mais je ne me laisse pas aisément effrayer, parce que je pense que les factieux seroient bien loin de gagner quelque chose à consommer le crime des crimes, à moins qu'ils ne veuillent ensevelir le secret de leur forfait dans le bouleversement de la société. Ainsi, Monsieur, je suis aussi tranquille à cet égard que je l'étois sur l'affaire de M. de Lafayette : ils n'ont osé le frapper, et ils oseront encore moins prononcer la déchéance ; ils y regarderont à plus d'une fois avant de toucher à l'arche sainte ; et l'assemblée, en se portant à une aussi terrible et si coupable extrémité, révolteroit et indigneroit, je ne dis pas seulement toute la partie saine de la France, mais toute l'Europe entière ; et elle n'a déja que trop d'ennemis à combattre ; elle violeroit la constitution ; seroit parjure à son serment, et prononceroit dans le même temps, sa dissolution et celle de l'empire ; les suites en seroient incalculables, et il faudroit qu'ils eussent perdu absolument la tête, en ne consultant même que leur propre intérêt, et ils n'ont sans doute pas oublié ce que M. de Montesquiou leur a dit ; et quelqu'hideuse et scélérate que soit la conduite de ce général, il lui a resté assez de courage pour rendre justice à M. de Lafayette, ce qui auroit dû faire ouvrir les yeux à cette assemblée, qui ne se justifiera jamais aux yeux de la postérité, d'avoir souffert qu'il ait été mis sous le couteau des factieux, qui auroient mieux aimé qu'on l'eût trouvé coupable, que si nous avions

remporté la plus grande victoire sur nos ennemis ; mais ils ne savent ce qu'ils font et jouent de leur reste, et s'attendent à périr sous l'écroulement de leur propre ouvrage. Il ne faut cependant pas douter que les factieux ne forment ténébreusement quelques projets coupables, comme peut-être d'enlever le roi ; mais je compte beaucoup, pour les déjouer, sur le courage, le zele et l'infatigable activité de la garde parisienne, et sur-tout des intrépides grenadiers, qui sauront bien contenir et arrêter les régicides dans le cours de leurs crimes, et nous serons toujours sur les épines, tant que cette société impie et dévastatrice conservera son influence politique. Elle regarde comme ennemis tous ceux qui ne partagent pas son délire et ses opinions anti-constitutionnelles. Il ne faut donc pas être surpris de la haine qu'elle porte à M. de Lafayette, qui, fidèle à son serment, sut défendre la constitution, dont il est tout-à-la-fois le fondateur et le conservateur ; et sans lui, à combien de secousses et de commotions cette moderne Ninive n'eût-elle pas été exposée ? Il y a sacrifié son temps, ses veilles et sa fortune, s'étant refusé à recevoir même des appointemens, exemple unique. O peuple ingrat et vicieux ! tu ouvriras les yeux, mais trop tard. Je me rappelle d'avoir lu dans les livres saints, que quand Dieu veut punir un peuple de ses crimes, il lui envoie l'esprit de vertige : du reste, monsieur, nos antropophages, nos cannibales, en voulant perdre notre général, n'ont fait qu'ajouter un fleuron de plus à sa gloire, et rendre son nom à jamais célebre dans les fastes de l'histoire, qui sera justement indignée qu'on ait poussé la démence jusqu'à établir des comparaisons entre M. de Lafayette, César et Cromwel. César, en passant le Rubicon, ne laissoit pas ses légions dans les Gaules ; il ne se présentoit pas comme pétitionnaire au sénat romain, mais comme un maître suivi de ses soldats ; notre général, au contraire, sans autres égards que sa gloire et ses vertus, s'est présenté seul contre tous, non pour intimer des ordres, mais pour faire des représentations au nom de son armée, dont il a commencé à appaiser les murmures. Cromwel, pour parvenir à ses fins criminelles, employoit des factions, ainsi que nous le voyons pratiquer à nos héros de crimes : mais M. de Lafayette, qui n'a d'autre but que d'assurer la liberté de son pays, ne craint pas d'attaquer une secte puissante, qui menace cette liberté, et il n'est pas retenu par la considération des dangers qu'il court. Je laisse à la postérité le soin de relever ce trait d'héroïsme. Elle juge toujours bien, parce qu'elle juge froidement ; et les hommes recommandables sont toujours

mal jugés par leurs contemporains, parce qu'ils les jugent avec les sentimens de la passion, qui ne voit jamais clair : d'ailleurs, a-t-il pu violer une loi qui n'existoit pas ? M. Luckner se trouvoit dans le même cas, ainsi que M. de Montesquiou ; il falloit donc aussi faire leur procès, et je ne présume pas que M. le maréchal soit fort content du rapport qu'a fait M. Jean-de-Bry ; mais, monsieur, pardon, mille fois pardon, si je me suis laissé entraîner au torrent de la plume ; vous me pardonnerez, n'est-il pas vrai, en faveur du motif qui m'anime et m'enflamme ? Il ne me reste que la douce consolation d'espérer qu'il se fera un changement subit dans le thermometre des opinions politiques ; le jour de la lumiere arrivera !

Je suis avec tout le respect imaginable, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur. *Signé*, Duclosel de Lescluse, ancien militaire, chevalier de St.-Louis, rue Mazarine, hôtel de la Couronne.

Je vous fais passer ci-joint un état succinct de mes anciens services, je ne puis trop reconnoître les marques d'intérêt que vous aviez paru prendre à ce qui me regarde, je dois les attribuer à la lecture que vous avez bien voulu faire de la lettre de M. de Narbonne, et je tâcherai de justifier sa bonne opinion dans l'emploi que vous voudrez bien me confier. Il y a 47 ans que je suis entré au service ; soyez mon juge, je me place sous votre égide, et j'ose me flatter que vous me mettrez à ma place. Il vaut encore mieux aller périr sur la brêche, que d'habiter une ville dont le séjour est affreux pour ceux qui sont fideles aux principes. J'ai lu dans les papiers-nouvelles, que les généraux qui ont le choix des officiers dans les compagnies franches, ont choisi de vieux militaires pour les commander, et je pense que dans un moment où la discipline est relâchée, si elle n'est perdue, il est essentiel de mettre à la tête des corps, d'anciens officiers, et j'ai lieu de craindre que le manque de discipline, le peu d'instruction des troupes et le peu d'expérience des généraux ne nous occasionnent des revers. Les destinées des races futures dépendent cependant du succès de nos armes ; c'est par des manœuvres habiles qu'on gagne des batailles, et le succès dépend beaucoup plus de la promptitude des mouvemens et de leur régularité, que des coups de canon et de fusil ; la plupart ne portent pas, comme vous le savez mieux que moi ; mais le désordre une fois dans les

rangs, se rétablit difficilement : il faut donc absolument que la discipline et la confiance se rétablissent, ce sont les deux nerfs des succès militaires. Une armée qui n'obéit pas aveuglément à ses chefs, doit nécessairement être vaincue : partant de-là, je crois qu'il est essentiel de mettre à la tête des corps d'anciens officiers qui aient fait la guerre et qui puissent inspirer aux soldats le respect qui ne se commande pas, et qui est l'effet de la confiance et du pouvoir de l'opinion. Peut-être daignerez-vous accueillir les observations que je fais à la hâte.

Certifié conforme à l'original. *Signé*, J. S. Rovere, Ingrand, Vardon, J. M. Musset.

Ancienneté de service et faits militaires.

Le sieur Duclosel de Lescloze, natif de Riom en Auvergne, né en 1729, âgé de près de 63 ans, a commencé sa carriere militaire dans le regiment de Normandie, comme cadet, à une compagnie de grenadiers, et la campagne suivante, il a été fait le 8 mai, officier, compagnie de Belmar, et capitaine en 1755 : cet officier a fait les campagnes de Rosback et Lawfeld, et s'est trouvé aux batailles de ce nom, ainsi qu'aux sieges de Berg-op-Zoom et Mastrich, époque de la paix. Il a fait aussi toutes les campagnes d'Allemagne. Le régiment de Normandie s'étant particulièrement trouvé à l'affaire de Clostercamp, sa compagnie y fut pour ainsi dire détruite. Le cheval de Bellissence, son lieutenant, y fut tué. Tels sont les titres de service qu'il soumet à la considération du ministre de la guerre, et il se sent encore assez de force pour courir de nouveaux hasards.

Certifié conforme à l'original. *Signé*, Ingrand, Vardon, J. M. Musset, Bordas, J. S. Rovere, Michaud.

Extrait d'une lettre trouvée chez M. Delaporte, écrite par le ci-devant abbé Cusade, chapelain du roi.

Paris, ce 30 juin 1792.

Demain, je ferai mettre sous les yeux du roi, une copie de l'arrêté de ma section, qui est celle de Popincourt, une des

trois qui composent le fauxbourg Saint-Antoine. Cet arrêté porte : 1°. qu'on s'oppose à la réduction des 60 bataillons ; 2°. que la section n'entend avoir aucune confraternité avec les deux autres, quand elles se conduisent aussi mal qu'elles l'ont fait le 20 de ce mois ; qu'en conséquence, elle déclare ne prendre aucune part dans la derniere petition présentée à l'assemblée nationale le 22, et envoyée, par un décret, aux 83 départemens. Avec un peu de patience, peut-être serai-je assez heureux, que de faire revenir la section de Sainte-Margueritte.

Signé, Causade, Saint-Hilaire.

Certifié conforme à l'original, par nous commissaires. Vardon, J. M. Musset, Bordas, Ingrand, J. S. Rovere, Michaud.

Lettre écrite au sieur Delaporte, par M. Louvart.

Paris, ce 4 mars 1792.

Monsieur, l'amour et la fidélité que j'ai voués pour la vie à mon roi et à mon pays, m'ont fait prendre le parti de faire connoître à la France abusée, les crimes et les oppressions d'une corporation qui a pour principe la haine des rois, et la subversion générale des empires. J'aurois desiré que l'éloquence eût pu seconder mon zele, pour peindre, avec plus d'énergie, toutes les horreurs qu'ils ont commises envers la personne sacrée de notre vertueux monarque et de son auguste famille.

Vous, monsieur, qui êtes à portée de les voir et de leur parler, veuillez bien leur exprimer la douleur que j'ai éprouvée, toutes les fois que j'ai trouvé des audacieux régicides, empoisonner leurs meilleures intentions. Vous pouvez, monsieur, leur ajouter que je mourrai en emportant dans mon ame ces sentimens d'amour et de respect que je n'ai jamais cessé d'avoir pour eux.

Je vous prie d'avoir la bonté, après en avoir présenté un exemplaire au roi et à la reine, d'en remettre un à monseigneur le dauphin, et à mesdames Elisabeth et royale.

Je compte, monsieur, assez sur vos bontés, pour croire que vous voudrez bien agréer les six exemplaires qui vous resteront, et d'être convaincu du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur. *Signé*,

Louvart de Pontlevoye, capitaine de cavalerie, lieutenant de maréchaussée à Toulouse.

Certifié conforme à l'original. Vardon, J. M. Musset, Bordas, Ingrand, Michaud, J. S. Rovere.

Autre Lettre.

A Rouvray-les-Tours, 3 de mai 1792, l'an 4me. de la liberté.

Vous vous êtes donné les tons, monsieur, de me comprendre au rang des valets appelés gardes du roi. Sachez que je ne suis pas fait pour un aussi vil emploi, que je méprise souverainement tout ce qui vient des rois ou de leurs valets, et que jamais je n'aurai pour maître que la loi, et que le roi des Français n'est rien pour moi qu'un fonctionnaire public. Pour vous, continuez avec le sieur Cossé et autres à être valets d'un roi.

Signé, J. H. DUPULLÉ.

Et sur le repli est écrit : A monsieur, monsieur Laporte, intendant de la liste civile du roi des Français, en sa maison, à Paris.

Certifié conforme à l'original. *Signé*, Bordas, Ingrand, Vardon, J. S. Rovere.

Autre Lettre.

Psris, ce 26 juillet 1792.

L'abbé Gaubert, fidele à sa religion comme à son roi, et honoré de l'estime du prince Henri de Prusse, a l'honneur d'offrir ses hommages à M. de Laporte, et le prie d'agréer l'élégie ci-incluse, faite uniquement pour l'auguste famille de ce grand prince. L'abbé Gaubert desireroit faire sa cour à M. de Laporte,

et lui communiquer quelque chose, s'il veut bien lui accorder un moment d'audience.

Rue de la montagne Sainte-Genevieve, vis-à-vis le collège de Laon, n°. 73.

Certifié conforme à l'original. *Signé*, Vardon, J. M. Musset, Bordas, Ingrand, Michaud, J. S. Rovere.

ÉLÉGIE

Sur la mort de Léopold II, empereur de l'Allemagne.

Quel coup de foudre impitoyable
Vient d'éclater sur les Césars?
Quel cri terrible, lamentable,
Se produit de toutes parts?
L'auguste chef de Germanie,
Du Nord le Salomon nouveau,
Léopold a perdu la vie;
Il descend du trône au tombeau.

Comment a fini sa carrière,
Ce formidable souverain
Qui sembloit tenir dans sa main
Le destin de l'Europe entière?

Honneur des rois de l'univers,
Ombre paisible, ombre chérie,
Ah! ne crains point que dans mes vers
L'humble et frivole flatterie
Souille l'éclat de tes hauts faits;
Non, ton éloge est dans ta vie.

L'heureuse et tranquille Etrurie
Atteste ses rares bienfaits.
Peut-elle oublier ces décrets,
Et ces réformes salutaires,
Qui d'un abîme de misères
La retirerent pour jamais?

Sa bienfaisance économique
A seule enrichi ses sujets,
Et sa prudente politique
Ne demandoit d'autres succès
Que la félicité publique,
Le règne éternel de la paix.

Ah ! que n'eût point fait ta prudence,
Grand Léopold, si de tes jours
La parque eût respecté le cours?
Ton nom seul rendoit l'espérance
A ces vénérables proscrits
Que craint et regrette la France.

Il eût rétabli la candeur
Des lys que souille l'anarchie ;
Il eût arrêté la fureur
Des factieux dont l'ame impie
Respire le meurtre et l'horreur.
Il eût relevé la splendeur
D'une religion bannie
Du sein d'un peuple destructeur.

Mais lorsque le dieu du tonnerre
Est las des crimes des mortels,
Il frappe les rois de la terre ;
Il faut qu'aux pieds de ses autels
Le juste tombe en sacrifice,
Et que sa mort soit le supplice
D'un monde entier de criminels.

Que ta clémence enfin pardonne,
Dieu vengeur ! Léopold n'est plus...
Mais cessons des pleurs superflus,
Il n'a fait que changer de trône,
Il règne au sein de tes élus ;
Et l'héritier de sa couronne
Est l'héritier de ses vertus.

L'abbé Gaubert, auteur de plusieurs ouvrages.

Certifié conforme à l'original, par nous commissaires. *Signé*, Vardon, J. M. Musset, Bordas, Ingraud, Michaud, J. S. Rovere.

Extrait des lettres de M. de Saint-Ange, poëte, à M. Delaporte, Intendant de la liste civile.

Du 25 mars 1791. (1)

Connu par quelques talens, si j'avois adopté l'esprit des révolutionnaires, ils m'auroient fourni d'amples dédommagemens, et ils me l'ont assez fait entendre. Mais il ne m'a paru ni juste ni décent de déclamer contre un gouvernement duquel je tenois le peu que j'avois, et de qui j'attendois tout ce que je pouvois espérer dans la suite. Par là je me suis trouvé victime de mon attachement à mon souverain *légitime*. . . . . Ne pourriez-vous pas aussi inspirer à notre auguste reine le desir de relire nos meilleurs écrivains, pour donner quelques distractions aux idées du moment qui ne sont pas riantes ? Je me flatte que je lui rendrois ces lectures agréables et intéressantes.

Du 1 avril 1791.

Si quelque homme de lettres a droit d'espérer quelque chose de la munificence du roi, c'est assurément moi, ou personne. *Tous ont signalé l'ingratitude* la plus insigne ; je suis le seul qui n'ai point suivi cet exemple. Je me suis refusé à toutes les insinuations les plus séduisantes.

Du 18 avril 1791.

J'aurai l'honneur de venir à votre audience vous présenter tous mes remerciemens ; mais je m'empresse de vous offrir d'avance l'hommage de ma gratitude. Les bienfaits honorables du roi me sont d'autant plus chers, que les circonstances sont plus difficiles ; du reste, monsieur, il ne tombent point dans une terre ingrate. Le travail les fera fructifier, et ils seront recueillis par un cœur également soumis et dévoué à S. M. et à la famille royale. Un détail, intéressant peut-être, quoique domestique, vous fera juger de mes sentimens. J'ai un enfant très-précoce : il n'a que deux ans et demi ; mais il est aussi avancé que s'il en avoit cinq. Quand il a mérité quelque réprimande, *vive le roi, vive la reine*, est sa maniere de demander grace. Il sait combien ce cri me flatte, et que par là il est sûr de me plaire. *Signé* DE SAINT-ANGE.

Certifié conforme à l'original, par les commissaires soussignés

---

(1) Au haut de la page de l'original est écrit par M. Delaporte, *secours, aumônes.*

du comité de surveillance. Ce 24 août 1792. *Signé* Michaud, J. M. Musset, Vardon, J. S. Rovere.

MEMOIRE AU ROI.

Le 7 septembre 1791.

SIRE,

Votre majesté permettra-t-elle à un gentilhomme, pere de trois enfans, qui a partagé avec eux tous les dangers dont le trône a été environné, et qui voudroit, s'il étoit possible, les faire oublier à votre majesté au prix de son sang, de déposer à ses pieds le tableau de ses infortunes.

Une pension de 1200 liv, payée sur les fonds de la caisse de bienfaisance que votre majesté avoit fondée pour les secours de la pauvre noblesse de son royaume, a fait, jusqu'au moment de la révolution, toute l'existence de sa famille. Depuis cette fatale époque, nous ne vivons, moi et mes enfans, que de notre amour et de notre respect pour la personne sacrée de notre auguste maître.

Je supplie donc votre majesté de jeter un œil propice sur un des plus ardens défenseurs de la monarchie et du monarque, en lui accordant une place dans la nouvelle formation de sa maison; M. l'évêque de Senlis répondra de mes sentimens et de mon zele. Cette faveur insigne, sire, n'ajoutera rien à mon respect et à mon dévouement; elle ne sera que la confirmation des vertus dont votre majesté s'est toujours montré l'exemple et le modele. *Signé*, La Barthe la Courtelle, rue de Cléry, en face de l'hôtel de Chastullé.

Certifié conforme à l'original. *Signé*, Vardon, Ingrand, Rovere.

Autre lettre.

Le 7 septembre 1791.

Je suis gentilhomme, monsieur, et pere d'une nombreuse famille. Je ne vous parlerai point de notre religion : elle est digne

Case
Wing
oDC
137.08
.F73
v.1
no.11

en tout de nos augustes et malheureux maîtres, pour lesquels nous verserons jusqu'à la derniere goutte de notre sang. Mais, monsieur, nous sommes dans la crise la plus urgente de l'infortune. Voilà plus qu'il n'en faut pour accabler un honnête homme, un bon pere.... Ici je m'arrête avec la confiance que vos sentimens généreux m'inspirent. M. l'évêque de Senlis vous assurera, monsieur, de tout l'intérêt que ma situation inspire. Il m'a fait espérer que votre sensibilité protégeroit le mémoire que j'ai l'honneur de vous adresser. Ma reconnoissance sera éternelle.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, avec un respectueux attachement, votre très-humble et très-obéissant serviteur. La Barthe de la Courtelle, rue de Cléry, en face de l'hôtel de Chastullé, maison de M. le Rouge.

Certifié conforme à l'original. *Signé*, Vardon, Ingrand, J. S. Rovere.

Réponse de M. Delaporte à M. la Barthe de la Courtelle.

13 septembre 1791.

J'ai reçu, monsieur, avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le mémoire par lequel vous demandez une place dans la garde du roi. Je ne manquerai pas de mettre votre demande sous les yeux de sa majesté, lorsqu'elle s'occupera de la formation de sa garde.

Certifié conforme à l'original. *Signé*, Vardon, Ingrand, Rovere.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

THE NEWBERRY
LIBRARY